

Département de  
l'Yonne

République Française  
COMMUNE DE GLAND

---

|   |   |
|---|---|
| <b><u>Nombre de membres en exercice</u> : 7</b> | <b>Séance ordinaire du 04 novembre 2024</b><br>L'an deux mille vingt-quatre et le quatre novembre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Sandrine CAMUS-NEYENS |
| <b><u>Présents</u> : 7</b>                      | <b><u>Sont présents</u></b> : Sandrine CAMUS-NEYENS, Florent CAMUS, Alain PEAQUIN, Corinne JEGOU, Philippe WOUTERS, Alain JALIFFIER, Brigitte DELABARDE   |
| <b><u>Votants</u> : 7</b>                       | <b><u>Représentés</u></b> :<br><b><u>Excusés</u></b> :<br><b><u>Absents</u></b> :<br><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Florent CAMUS   |

---

Ordre du jour :

- Commande groupée de produits d'état civil
- Location de la cabane chasse
- Recrutement d'un contrat aidé
- RPQS Eau potable et assainissement non collectif
- Travaux diverses rues du village
- Virements de crédits
- Affaires diverses

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

**Objet: Commande groupée de produits d'état civil - 2024 020**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune d'Ancy le Franc s'est proposée pour effectuer une commande groupée de produits d'état civil pour diminuer les frais fixes de gestion.

Plusieurs collectivités ont répondu favorablement, dont notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adhère à la commande groupée de produits d'état civil,
- charge la commune d'Ancy le Franc de commander les produits d'état civil nécessaires à notre commune,
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024,
- charge le Maire de procéder au remboursement au vu de la facture acquittée

**Objet: Location de la cabane chasse - 2024 021**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal une demande de Monsieur Xavier PAUL RENARD de louer la cabane de chasse de la commune, à titre privé, pour la saison 2024-2025. Le Maire propose d'accéder à cette demande moyennant une redevance forfaitaire de 800 € pour la période allant jusqu'au 31 mars 2025, et de prendre à notre charge l'ouverture et les consommations éventuelles d'eau, sachant que Monsieur Xavier PAUL RENARD ne viendrait que 4 ou 5 fois d'ici la fin de la période.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de louer la cabane de chasse de la commune à Monsieur Xavier PAUL RENARD,
- dit que le renouvellement est soumis à demande écrite préalable,
- fixe la redevance d'occupation au prix de 800 € pour la période jusqu'au 31 mars 2025, fourniture d'eau comprise,
- dit que les viscères et peaux de la venaison ne doivent pas être enfouis sur place et doivent être emmenées,
- charge le Maire de signer le bail d'occupation précaire ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente.

**Objet: Recrutement d'un contrat aidé - 2024 022**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État. Une aide de 50% du SMIC horaire brut pour un contrat de 20 à 26 heures (possibilité de 35 heures mais le surplus d'heures n'est pas pris en charge par l'État).

Madame le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- \* Contenus du poste : agent d'entretien espaces verts et bâtiments
- \* Durée du contrat : 1 an minimum renouvelable jusqu'à 24 mois
- \* Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- \* Rémunération : SMIC
- \* et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

#### **Objet: RPQS Eau potable - 2024 023**

Le Maire présente aux membres du conseil le RPQS de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend note de ce rapport qui appelle les remarques suivantes :
  - \* c'est un rapport global de l'ensemble du syndicat et aucune distinction n'est faite quant à chaque source et/ou commune. L'ancien syndicat de Gland/Pimelles a un rendement de 89% alors que le tableau récapitulatif fait apparaître un rendement global de 58%
  - \* les recettes de la collectivité ne sont pas renseignés
  - \* la qualité de l'eau n'est pas renseignée, elle pourrait être détaillée par source, comme les volumes vendus ou la tarification
  - \* nombre de rubriques n'est pas remplie concernant l'année 2022, et le comparatif n'est pas fait
  - \* pas d'information quant à l'indice d'avancement de protection de la ressource
  - \* aucun programme de travaux ni de projets à l'étude
  - \* aucune action de solidarité et de coopération décentralisée
- exprime son désaccord quant à la tenue de ce rapport

#### **Objet: RPQS Assainissement non collectif - 2024 024**

Le Maire présente aux membres du conseil le RPQS de l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend note de ce rapport

#### **Objet: Travaux divers rues du village - 2024 025**

Le Maire passe la parole au 1er adjoint qui présente aux membres du conseil les devis reçus relatifs aux travaux de saignée et tranchée nécessaires rue du Val Serein et rue du Grand Bois.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- retient l'entreprise PROXI TP pour un montant TTC de 1.676,40 €
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65231 du budget primitif 2024
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire dans ce dossier.

**Objet: Vote de crédits supplémentaires - 2025 026**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : |   | DEPENSES  | RECETTES   |
|------------------|---|-----------|------------|
| 615221           | Entretien, réparations bâtiments publics        | 13 917.00 |            |
| 615221           | Entretien, réparations bâtiments publics        | 10 000.00 |            |
| 615228           | Entretien, réparations autres bâtiments         | 10 000.00 |            |
| 61524            | Entretien bois et forêts                        | 20 000.00 |            |
| 64111            | Rémunération principale titulaires              | 101.00    |            |
| 64168            | Autres emplois aidés                            | -101.00   |            |
| 7022             | Coupes de bois                                  |           | 34 000.00  |
| 7023             | Menus produits forestiers                       |           | 240.00     |
| 7035             | Locations de droits de chasse et pêche          |           | 500.00     |
| 73118            | Autres contributions directes                   |           | 217.00     |
| 732221           | Fonds péréquation ress. com. et intercom        |           | 1 108.00   |
| 73223            | Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.         |           | 12 466.00  |
| 741121           | DSR des communes                                |           | 3 852.00   |
| 742              | Dot. aux élus locaux                            |           | 6 310.00   |
| 744              | FCTVA   |           | -11 599.00 |
| 74718            | Autres participations Etat                      |           | 5 655.00   |
| 74833            | Etat - Compensation exonération taxes foncières |           | 1 028.00   |
| 7484             | Dotation de recensement                         |           | 140.00     |
|                  | TOTAL :   | 53 917.00 | 53 917.00  |
| INVESTISSEMENT : |   | DEPENSES  | RECETTES   |
|                  | TOTAL :   | 0.00      | 0.00       |
|                  | TOTAL :   | 53 917.00 | 53 917.00  |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 20